

En 2009, 7 millions d'hectares ont été distribués et en août de la même année, une extension du CARP est signée pour une période allant jusqu'en juin 2014 pour renforcer la réforme agraire dans les lieux où elle n'a pas été faite et parce que plus d'un million d'hectares doit toujours être redistribué.



## L'évaluation de la réforme agraire : impacts positifs nuancés

Des impacts positifs de la réforme agraire sont à relever :

- Un changement dans la propriété foncière des terres et une attention portée sur des applications foncières problématiques sur des terres spécifiques, comme celles produisant du sucre et des noix de coco.
- Un accroissement du sentiment de sécurité chez certains bénéficiaires et la mise en évidence des fonctions de la terre qui ne sont pas prises en compte dans l'approche économique
- La contribution à la réduction de conflits sociaux

Cependant, les impacts positifs au niveau micro doivent être interprétés sur le long terme et restent fragiles dans un contexte général problématique. Une des questions de fond soulevée est qu'aux Philippines, l'évolution de l'industrie et des services n'est pas suffisante pour absorber la force de travail agricole et rurale et ceci provoque une augmentation de la pauvreté.

Des études montrent que la terre est cruciale pour faire diminuer la pauvreté, mais la redistribution seule de la terre ne suffit pas. La pauvreté doit être affrontée sur divers fronts et l'accès à la terre n'est qu'un des moyens.

## Les freins à la réforme agraire

- **Des ressources insuffisantes particulièrement au niveau local :** dresser l'inventaire des terres, les authentifier, résoudre des plaintes, évaluer des compensations, identifier et classer des bénéficiaires, prendre en compte le nombre de facteurs entrant en jeu pour les critères des divers types de distributions : tout cela demande du temps et des ressources financières et humaines. Lorsque celles-ci sont insuffisantes, la procédure est longue, compliquée, ambiguë et sujette à corruption, falsification et détournement.
- **La résistance des propriétaires terriens** qui détournent l'application de la réforme en offrant aux paysans sur leurs terres des parts cotées en bourse (rapportant en gros l'équivalent de 50 euros par an par famille) ou leur proposant de « racheter » la terre à un prix dérisoire. N'oublions pas que les grands propriétaires terriens font aussi partie des décideurs aux niveaux national, régional et local interfèrent donc sur la mise en application de la réforme par une série de freins ;...
- **La complexité de la répartition entre deux départements :** la prise en charge de la réforme agraire par le Ministère de la Réforme Agraire et celui de l'Environnement et des Ressources Naturelles ne simplifie certainement pas la mise en œuvre sur le terrain, malgré des comités de coordination impliquant en outre la banque publique Landbank.

## Et les paysans et paysannes ?

Les paysans et paysannes comprennent peu les documents qu'ils reçoivent, rédigés en anglais alors qu'ils ne parlent souvent que leur langue régionale ; en outre, les procédures légales pour acquérir leurs droits sont longues et coûtent cher.

En conséquence, certains sont obligés de cultiver ailleurs que sur leurs terres, d'autres continuent de payer un loyer alors qu'ils devraient être en mesure de rembourser l'acquisition de leurs terres, et d'autres encore paient des taxes alors qu'ils ne sont pas propriétaires. Enfin, il n'est pas rare que ceux qui veulent garder leurs productions se font menacer, voire tuer.

Pour ceux et celles qui ont bénéficié de la réforme agraire et réussi à acquérir un lopin de terre, les autres ressources ne sont pas nécessairement disponibles : les petites infrastructures permettant l'accès à l'eau sont insuffisantes, les semences restent chères comme l'est également la location de tracteurs. L'accès au crédit ne peut s'obtenir que sur base d'un titre de propriété qu'ils n'ont pas encore. Et, pour les paysannes, l'accès est rendu encore plus difficile, car la réforme agraire n'attribue le titre des titres de propriété qu'à l'homme de la famille.

## Les menaces pour la poursuite de la réforme agraire

- Des marchés informels risquent d'émerger (titres et transactions illégaux). Par ailleurs, les fermiers manquent d'accès au crédit, marchés, transport, infrastructures de stockage, etc. Souvent, ils vendent leurs produits à des marchands qui leur accordent des crédits à un taux supérieur à celui du marché.
- Les propriétaires terriens font partie des législateurs et ont leur propre agenda.
- Les conflits vont continuer entre les travailleurs agricoles et les grands propriétaires pour évaluer le type de terres à convertir.
- Le nombre des « sans terre » se chiffre à 2,16 millions en 1988 et à 2,84 millions en 2006. Ils représentent 10% des travailleurs dans l'agriculture. La réforme agraire devra tenir compte de ceux-ci.
- Des menaces d'accaparement pèsent sur ces terres ; elles sont renforcées notamment par le « Mining act » de 1995 qui autorise le gouvernement à encourager et faciliter l'entrée de compagnies minières étrangères dans le pays.

## Les revendications des partenaires philippins

Les partenaires d'E&F multiplient leurs efforts pour faire en sorte que les paysans et paysannes de Mindanao puissent faire valoir leurs droits. Ils proposent des programmes de formation et des modes de production alternatifs, compost et semences biologiques..., de manière à rendre les paysans et paysannes plus autonomes.

## Mots d'ordre et revendications

- « **Notre terre n'est pas à vendre** », ce qui signifie : une réelle application de la réforme agraire qui bénéficie aux paysans et aux paysannes et une reconversion des terres vers la sécurité alimentaire des populations et vers un développement durable.
- « **La terre, ce n'est pas suffisant** », ce qui signifie : un appui à l'agriculture paysanne, à la production, à l'accès aux ressources naturelles, au crédit et au transport, aux marchés locaux et nationaux ; un moratoire contre les importations de denrées alimentaires (à bas prix ou subventionnées) qui peuvent être produites dans le pays (riz, maïs, sucre) et par les petits producteurs et productrices ; des prix rémunérateurs pour les petits producteurs et productrices.



- « **Les femmes** », ce qui signifie : un accès équitable aux ressources naturelles pour les paysans et les paysannes ; un renforcement des capacités des paysannes de manière à ce qu'elles soient en mesure de participer activement aux lieux de décision qui les concernent ; un appui aux programmes luttant contre la violence domestique et la prostitution ; une vigilance sur les accords internationaux qui favorisent l'exportation de main d'œuvre féminine philippine.
- « **Les réseaux paysans** », ce qui signifie : une garantie de la liberté de s'associer, d'être informé et de pouvoir dialoguer ; un renforcement des capacités des organisations paysannes et des organisations qui œuvrent à l'appui aux petits producteurs et productrices ; un renforcement des coordinations entre les réseaux locaux, nationaux et régionaux des défenseurs de l'agriculture paysanne.



# En 2 mots

## Terre, pauvreté et agriculture paysanne : les enjeux sont politiques

Aujourd'hui, près de 70% du milliard de personnes souffrant de la faim sont des paysans et paysannes. Et la situation risque encore d'empirer notamment pour les paysannes dont les intérêts restent encore insuffisamment pris en compte. Pourtant, la production alimentaire mondiale est supérieure de 50% aux quantités nécessaires pour nourrir la population mondiale.... Y a-t-il lieu de s'étonner de ce paradoxe si les conditions politiques et économiques restent inchangées ? Les cultures industrielles d'exportation des pays du Sud se poursuivent au détriment des cultures vivrières locales qui sont peu soutenues alors qu'elles sont source de sécurité alimentaire des paysans et des paysannes. Les grandes firmes du complexe agroalimentaire ont toujours plus de contrôle sur l'ensemble de la chaîne alimentaire créant toujours davantage de dépendance pour les petits/tes producteurs/trices. L'instabilité des prix internationaux, problème central pourtant reconnu par les responsables politiques, est toujours en augmentation renforçant la vulnérabilité des pays pauvres dépendant de leurs importations.

A l'heure où l'agriculture revient à l'agenda international, se posent les questions de savoir quelle agriculture défendre et quelles politiques agricoles mettre en place pour que l'agriculture soit à même de nourrir les populations de façon régulière et libre d'une alimentation adéquate et suffisante tout en respectant l'environnement ? Quelle agriculture soutenir de manière à maintenir les paysans/nes dans leurs exploitations et permettre aux communautés locales de vivre décemment sans porter préjudice à d'autres ? Des études internationales de haut niveau ont montré récemment que l'agriculture paysanne est tout aussi productive que l'agriculture industrielle. En effet, accélérer la prolétarianisation, la migration et

la disparition d'une population rurale qui représente la moitié de l'humanité, alors qu'il existe peu d'emplois dans d'autres secteurs aggrave la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Davantage soutenue et protégée, l'agriculture paysanne et familiale durable est en mesure de créer des emplois, freiner l'exode rural, gérer les ressources de façon durable et contribuer à la sécurité alimentaire des communautés locales.

Pour lui permettre de remplir ces fonctions efficacement, des politiques sont à mettre en place dont des politiques foncières qui permettent l'accès à la terre et son contrôle par les paysans/nes.

Produit par le Département Education au Développement Solidaire en collaboration avec le Service Politique, Entraide et Fraternité, novembre 2010.

Editeur responsable : Angelo Simonazzi, Rue du Gouvernement Provisoire, 32 - 1000 Bruxelles

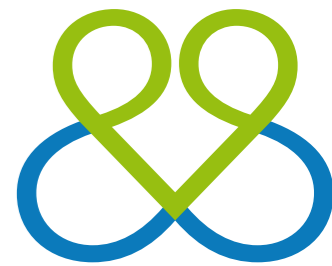


ENTRAIDE & FRATERNITE

Entraide et Fraternité

Rue du Gouvernement Provisoire 32 - 1000 Bruxelles

Tél : 02 227 66 80 • Fax : 02 217 32 59 • [entraide@entraide.be](mailto:entraide@entraide.be) • [www.entraide.be](http://www.entraide.be)



ENTRAIDE & FRATERNITE

## La terre : concurrence pour son accès et son contrôle

Pourquoi l'accès à la terre et à son contrôle est indispensable pour les paysans/nes ?

Dans le monde, 50% des personnes qui ont faim sont des paysans/nes disposant de moins de 2 hectares ou de terre de mauvaise qualité et 20% sont des travailleurs agricoles ou « sans terres ».

Or, pour les paysans/nes, non seulement la terre est un facteur de production économique mais elle remplit aussi d'autres fonctions : politique, psychologique, sociale, écologique et culturelle. De manière générale, l'accès à la terre et à son contrôle a pour conséquences de réduire les conflits, freiner l'exode rural et l'urbanisation et accroître la sécurité alimentaire.

Quelles sont les menaces spécifiques qui pèsent sur la terre aujourd'hui ?

- Non seulement on constate une perte de terres agricoles due au réchauffement climatique et une urbanisation croissante et rapide, mais les initiatives nécessitant de vastes étendues foncières prolifèrent (projets miniers, hydroélectriques, touristiques, etc.).
- Au niveau mondial, depuis les crises alimentaire et financière, la terre est en passe de devenir un nouvel enjeu stratégique aux yeux du monde économique et financier. A la recherche de nouvelles opportunités de croissance et de profit, les grandes entreprises agroalimentaires et les sociétés financières consi-

dèrent l'investissement dans les terres agricoles comme une couverture contre la récession pour les années à venir.

- Par ailleurs, suite aux crises, les gouvernements de certains pays cherchent à produire leur nourriture et leur énergie hors de leurs frontières -les agrocarburants par exemple-. Des gouvernements de nombreux pays du Sud (par exemple les pays du Golfe, la Chine, la République de Corée) souhaitent garantir leur approvisionnement en nourriture et en énergie en achetant ou en louant des terres à d'autres pays. Ces transferts sont négociés d'Etat à Etat même si, la plupart du temps, c'est aux entreprises privées que le droit d'exploitation et de récolte des profits revient. Ces accords concernent de grandes superficies de terres arables considérées comme « vierges » et sous exploitées. Ces terres sont généralement disponibles à bas prix et des conditions favorables sont mises en place pour favoriser les investissements en vue de bénéfices potentiels (création de zone franche, assouplissement des législations contraignantes par exemple) via l'achat ou un bail à long terme. Malgré le peu d'information circulant à propos de ces transactions, on estime que trente à quarante millions d'hectares en sont l'objet dans le monde parmi lesquels 20 millions concernent le continent africain. La nouveauté du phénomène réside dans l'accroissement phénoménal qu'il a connu ces dernières années, tant du point de vue de la quantité de transactions réalisées que de la superficie des terres concernées – certaines transactions concernant des surfaces de plus de 1000.000 hectares.



### Les mouvements paysans réagissent ...

Fort heureusement, les mouvements paysans et autres organisations de la société civile restent vigilants comme le prouve le blocage de certaines transactions, par exemple celle entre Madagascar et la Corée du Sud qui souhaitait louer 1,3 million d'ha. Les mouvements et organisations paysans préfèrent que les terres fertiles soient utilisées pour produire de la nourriture et offrir de l'emploi aux populations locales surtout si elles sont sous alimentées et dépendent de l'aide alimentaire.

## La terre aux paysans : luttes et recommandations politiques

Les mouvements paysans estiment que l'accès à la terre est nécessaire, mais insuffisant, il faut pouvoir aussi la faire fructifier et en vivre

Tant que l'agriculture ne sera pas envisagée dans l'intérêt des populations, particulièrement des plus pauvres, le développement durable restera un vœu pieux. Pour cela, les politiques doivent primer sur les mécanismes économiques internationaux et promouvoir l'agriculture paysanne et familiale afin que celle-ci soutienne la production majoritairement destinée aux marchés locaux et régionaux, seule à même de sortir de la dépendance les pays frappés par la crise alimentaire.

Ceci signifie notamment la protection du secteur contre les importations à bas prix, la défense de politiques de régulation et de stabilisation des prix internationaux, la facilitation d'accès aux moyens de production pour les paysans et les paysannes ainsi que le soutien à leur formation et organisation. Il s'agit aussi de garantir des revenus stables aux producteurs et des prix stables aux consommateurs tout en évitant que les plus pauvres ne soient touchés par les prix internationaux.

Ces orientations ne sont mises en œuvre ni par le marché ni par les investisseurs privés.

Voilà pourquoi les organisations paysannes veulent être impliquées dans les décisions qui concernent les politiques publiques agricoles et commerciales qui les concernent parmi lesquelles les politiques foncières, les réformes agraires et la négociation de projets d'investissement foncier.

### Militants et sympathisants d'Entraide et Fraternité, usons des outils politiques à notre disposition

Diverses pressions et actions sont mises en œuvre tant au nord qu'au sud, aux différents niveaux politiques. Le citoyen a également un rôle à jouer.

- **Au niveau international**, appuyons les directives volontaires que la FAO (organisme des Nations Unies spécialisé en politiques agricoles et alimentaires) est en train d'élaborer pour améliorer la gouvernance de la tenure des terres et des autres ressources naturelles et encourageons cette institution à aller au-delà de ses mesures volontaires.
- **Au niveau européen**, insistons pour faire incorporer au sein des accords européens de coopération et de partenariat des dispositions imposant que les opérations foncières conduites par les entreprises européennes à l'étranger respectent des règles (protection des droits fonciers et de sécurité alimentaire par exemple). Demandons aussi que la révision en cours de la Politique Agricole Commune (PAC) qui aura lieu en 2013 ne déstabilise pas les marchés intérieurs des pays tiers ni ne menace leur souveraineté alimentaire.
- **Au niveau national**, la Belgique a prévu de porter la part de la coopération internationale destinée à l'agriculture à 15% pour 2015. Veillons à ce que ce budget serve bien l'agriculture familiale, le renforcement de sa production et sa valorisation. Demandons aussi une meilleure intégration des politiques foncières dans la coopération notamment en articulant la recherche sur le foncier avec la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation. Influçons aussi les politiques de coopération afin qu'elles soutiennent le droit des populations sur les terres qu'elles entretiennent même si elles n'ont pas les titres légaux de propriété.

Voici à titre d'exemples des revendications qui sont et seront encore portées par Entraide et Fraternité ainsi que par ses partenaires au sein de réseaux et coalitions de plaidoyer.

Et ne négligeons pas le rôle du consommateur : il existe des expériences concrètes comme le commerce équitable, la production biologique, les groupes d'achat commun, les circuits courts. Dans cette perspective, c'est par ses choix quotidiens que le consommateur est capable aussi d'influencer le système dans son ensemble. Oui, nous pouvons faire en sorte que la terre tourne plus juste...



## En 2 mots La terre : un enjeu central pour l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire aux Philippines

Aujourd'hui, 11,1% des Philippines vit avec moins d'1 dollar/jour et 75% de ceux-ci vivent en région rurale. On considère qu'un tiers de la population souffre de la faim et que 7 personnes sur 10 en milieu rural n'ont pas accès à la terre. La majorité des terres cultivables est aux mains d'une minorité de quelques grands propriétaires qui emploient des paysans pour les cultiver. Dans ce cas c'est la formule dite de « tersyuhan » (1/3 pour le paysan, 2/3 pour le propriétaire) qui est très couramment appliquée. Les paysans versent de 30% à 90% (dans les cas extrêmes) de leur récolte au propriétaire foncier pour lequel ils travaillent.

Quelques autres chiffres sont significatifs quant à l'utilisation des terres

- Sur les 30 millions d'ha existants aux Philippines, 53% sont classés en forêts à l'intérieur desquelles on compte 5 à 8 millions de ha pour les domaines ancestraux
- L'agriculture occupe 9,56 millions d'ha et 4,82 millions de fermes.
- La culture du riz s'étend sur 3,8 millions d'ha et sur 2,1 millions de fermes
- La culture du maïs occupe 2,4 millions d'ha et concerne 1,5 millions de fermes
- La noix de coco est plantée par 2,6 millions de fermes et concerne 320 millions d'arbres
- Les bananes sont plantées dans 2,3 millions de fermes

Après avoir longtemps été un exportateur de riz, le pays en est désormais un importateur net. Un tel changement est en partie dû à la demande mondiale de cultures à haut taux de rentabi-

lité. Le passage à la production de biocarburants se situe dans la continuité de cette tendance en renforçant le risque de pénurie alimentaire. La conversion des terres pour le riz et le maïs vers la production d'agrocarburants est exemplifiée notamment par l'attribution de 1,2 million d'ha à la Philippine National Oil Corporation pour la production de jatropha.

Outre la conversion des terres agricoles vers des terrains industriels, lotissements et autres, le phénomène de l'accapement des terres est bien présent. L'ONG Grain, qui s'est fortement penchée sur le processus d'accapement des terres, parle de 9 contrats entre l'Etat philippin et des investisseurs des pays du Golfe.

## La réforme agraire et ses difficultés d'application

Aux Philippines, plusieurs lois de réforme agraire se sont succédées durant le vingtième siècle. Suite notamment aux révoltes des paysans et de la société civile en 1986, sous la présidence de Corazon Aquino, une loi est signée en 1988 et le «Comprehensive Agrarian Reform Program» (CARP) est lancé en juin de la même année pour une durée de 10 ans. Cette réforme se veut radicale et restructurant massivement le paysage agraire en vue de promouvoir plus de justice sociale et une augmentation des revenus des agriculteurs ainsi que de leur productivité.

Initialement, le programme de réforme agraire philippin visait à redistribuer 10,2 millions d'hectares de terres privées et appartenant à l'Etat à 5 millions de familles paysannes. Ce chiffre de 10,2 millions sera révisé plus tard à 8,01 millions d'hectares.



Ces achats et locations de terres fertiles de pays pauvres conduisent à une concentration toujours plus grande de la terre et font peser une menace sur le droit d'accès au foncier de centaines de millions de paysans/nes, créant de l'insécurité alimentaire et des risques de conflits sociaux et fonciers. Les terres définies comme « marginales » sont parfois cultivées par des paysans n'ayant pas de droits sur celle-ci même si ceux-ci les occupent depuis des générations. En général, cela suffit pour qu'aux yeux des Etats ils soient considérés comme occupants illégaux de ces terres. Pourtant, ces terres sont le lieu de vie et la source de subsistance et de revenus de nombreux paysans/nes.

Ces accords sont généralement conclus sans la consultation des populations et ne se préoccupent pas de savoir si celles-ci en tirent profit. Ils offrent peu d'avantages pour les populations et l'environnement prenant peu en compte le développement rural.